

Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans de développement nationaux

Problèmes naissants des pays les moins avancés



Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans nationaux de développement

*Questions émergentes pour les pays
africains les moins avancés*



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Pour commander des exemplaires du rapport sur la *Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans nationaux de développement: Questions émergentes pour les pays africains les moins avancés* par la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
Menelik II Avenue
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél : +251 11 544-9900
Télécopie : +251 11 551-4416
Courriel : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2017 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Première édition : octobre 2017

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception et impression: Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2004.
Imprimé sur du papier sans chlore

Photo de couverture: www.shutterstock.com

Table des matières

Remerciements.....	iv	IV. Intégration du développement durable dans les cadres nationaux de développement.....	12
Résumé analytique	v	1. Boîtes à outils pour l'intégration du Programme 2030 dans les plans nationaux de développement.....	12
I. Contexte	1	2. Outil intégré de planification et d'établissement de rapports de la CEA.....	15
1.Introduction	1	3. Expérience des pays concernant l'intégration de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans les cadres de planification nationaux.....	17
2.Problèmes liés à la mise en œuvre de programmes multiples.....	2	3.1 Deuxième Plan de croissance et de transformation (2015-2019) de l'Éthiopie.....	17
II. Mobilisation et sensibilisation en faveur de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	4	3.2 Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans la deuxième stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté du Rwanda	18
III. Inventaire des liens et des synergies entre les cadres continentaux et régionaux de développement	5	V.Hiérarchisation des interventions	19
1. Agenda 2063.....	5	VI. Conclusion et recommandations	23
2. Programme de développement durable à l'horizon 2030	6	1. Conclusion	23
3. Comparaison des deux programmes	7	2. Recommandations.....	24
4. Liens avec le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.....	9	Références.....	27

Remerciements

Le présent document a été rédigé par la Section du renouveau de la planification de la Division des politiques macroéconomiques. Bartholomew Armah (Chef de la Section) en a assuré la coordination et Paul Mpuga a apporté une large contribution. La Section tient à adresser ses remerciements à Mama Keita pour ses commentaires précieux et à David Cozac pour sa contribution rédactionnelle.

Résumé analytique

À la suite de l'adoption au niveau mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, les gouvernements africains, appuyés par leurs partenaires, dont la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ont commencé à concevoir et mettre en œuvre les cadres de leurs plans nationaux de développement alignés sur ces deux initiatives. En outre, 34 pays africains sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés et/ou pays sans littoral et s'appliquent donc à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul (PAI) en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020. Ces programmes mondiaux et régionaux de développement arrivent à point nommé, étant donné le niveau élevé de pauvreté et d'inégalité, en particulier en Afrique, exception faite de l'Afrique du Nord. Malgré un recul du pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté ces dernières années, le nombre en valeur absolue continue d'augmenter en raison d'une croissance démographique élevée couplée à une croissance économique relativement faible et non inclusive.

Compte tenu du manque de moyens et de ressources, la mise en œuvre de ces multiples programmes définis au niveau international ainsi que les possibilités de rendre compte des progrès effectués risquent d'être difficiles. Les gouvernements doivent jouer un rôle de coordination et coopérer avec les parties prenantes, à savoir le secteur privé, les syndicats, la société civile et les partenaires de développement, pour

mettre en œuvre les programmes de développement régionaux et mondiaux parallèlement aux visions et plans nationaux de développement. Le présent document ouvre des perspectives sur la façon dont les responsables politiques peuvent mettre en œuvre les programmes mondiaux, régionaux et nationaux de façon cohérente et organisée. Il se nourrit des débats en cours entre les fonctionnaires de la CEA et les autorités nationales responsables de la planification du développement, ainsi que du document d'orientation de la CEA consacré à l'alignement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sur les plans nationaux de développement.

Le présent document fait ressortir un certain nombre de recommandations, notamment la nécessité d'établir les liens entre le Programme d'action d'Istanbul, l'Agenda 2063 et le Programme 2030 et de les intégrer dans les plans nationaux de développement pour garantir la cohérence de leur mise en œuvre et l'établissement de rapports sur les progrès effectués. La sensibilisation de toutes les parties prenantes permettra de promouvoir l'échange d'idées enrichissantes dans le cadre des diverses initiatives convenues au niveau international.

Il faut renforcer la coordination avec les partenaires et les offices nationaux de statistique pour générer des données fiables, disponibles en temps opportun et désagrégées permettant d'établir des rapports précis sur toutes les initiatives de développement.

Des boîtes à outils appropriées et accessibles sont nécessaires pour la localisation et l'intégration des projets de développement dans les plans nationaux de développement. Enfin, pour optimiser les ressources et réduire au minimum les arbitrages, il est important que la prise des décisions et l'ordre dans lequel elles

sont prises soient basés sur des éléments de preuve et sur l'identification empirique des répercussions des interventions préalables. Quoi qu'il en soit, un investissement dans des systèmes et des outils statistiques de simulation et de modélisation des politiques sera nécessaire.

I. Contexte

1. Introduction

Suite à l'adoption en 2015 du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au niveau mondial, les gouvernements africains, appuyés par leurs partenaires, dont la CEA, se sont engagés dans un processus de conception et de mise en œuvre de cadres nationaux de planification de développement en convergence avec ces deux programmes. Ces nouveaux programmes de développement mondiaux et régionaux arrivent à point nommé. En dépit de certains reculs observés ces dernières années, les niveaux de pauvreté et d'inégalité restent élevés en Afrique (Afrique du Nord non comprise). En 2013, les taux de pauvreté (définis par la mesure standard d'1,90 dollars/jour) en Afrique subsaharienne avaient baissé de 15 % par rapport à leur niveau de 1990, tombant de 56,9 % à 41 % (Banque Mondiale, 2017). Les diminutions les plus rapides ont été enregistrées entre 2002 et 2012. Malgré ces progrès, la prévalence de la pauvreté reste élevée en Afrique et le nombre de personnes pauvres augmente en raison d'un taux de croissance élevé de la population et d'une croissance relativement faible.

La lenteur de la diminution de la pauvreté, allant de pair avec une répartition inégale du processus

de croissance, peut être imputée aux changements structurels limités en Afrique. La dépendance par rapport aux matières premières a rendu la plupart des économies vulnérables aux chocs externes, sapant ainsi la durabilité de leur trajectoire de croissance (Commission économique pour l'Afrique et al., à paraître). L'inégalité des revenus, mesurée par le coefficient de Gini, varie entre 31 % au Niger et à Sao Tomé-et-Principe et 63 % en Afrique du Sud. Sur les 10 pays où le niveau d'inégalité est le plus élevé à l'échelle mondiale, sept sont en Afrique (Beegle et al., 2016). Ces moyennes masquent des écarts importants en matière de pauvreté et d'inégalité, tant au sein des pays qu'entre ces derniers.

La reprise mondiale atone et le ralentissement de la croissance économique dans plusieurs pays africains suscitent des inquiétudes quant à leur capacité à financer des initiatives de développement, notamment dans les pays les plus pauvres. À la suite de la reprise économique mondiale après la crise de 2008-2009, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Afrique a constamment augmenté et atteint près de 4 % pendant la période 2010-2015, soit un taux bien supérieur à la plupart des autres régions (Banque mondiale, 2017) et

a contribué à réduire la pauvreté et entraîné d'autres améliorations socioéconomiques. Toutefois, en 2016, le taux de croissance s'est limité à 1,7 % en raison de conditions météorologiques défavorables et de la crise des prix du pétrole brut et d'autres matières premières. On prévoit certes un rebondissement de la croissance à 3,2 % et 3,8 % pour 2017 et 2018 respectivement (Commission économique pour l'Afrique, 2017), mais ces chiffres restent bien en deçà des niveaux requis pour transformer les économies de la plupart des pays africains.

Dans ce contexte, les dirigeants africains ont adopté en 2015 les programmes de développement durable aux niveaux continental (Agenda 2063) et mondial (Programme 2030). Les objectifs de développement durable, qui sont un des éléments du Programme 2030, sont fondés sur l'objectif clé qui est d'atteindre une croissance et un développement inclusifs et de promouvoir le progrès au niveau des trois dimensions du développement durable, à savoir économique, sociale et environnementale (Nations Unies, 2016). L'Agenda 2063 s'attache aux transformations structurelles et au développement axé sur les personnes, soutenues par le renforcement des capacités de production, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des sciences technologiques et de l'innovation (Commission de l'Union africaine, 2014).

Ayant adopté les initiatives continentales et mondiales, les gouvernements africains, à la différence d'autres régions, sont confrontés à une double transition : passer des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux objectifs de développement durable (ODD) et passer des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à l'Agenda 2063 (Commission économique pour l'Afrique et al., 2016).

En outre, pour les pays africains classés comme pays les moins avancés et/ou pays sans littoral, la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 doit être concomitante à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Parallèlement, les petits États africains insulaires se sont engagés à mettre en œuvre les orientations dites SAMOA sur les « modalités accélérées d'action concernant les petits États insulaires en développement » (PEID), visant à répondre à leurs besoins spécifiques. Il ne s'agit là que d'un petit nombre d'initiatives convenues au plan international que les pays doivent mettre en œuvre.

2. Problèmes liés à la mise en œuvre de programmes multiples

Le présent document ouvre des perspectives sur la façon dont les responsables politiques peuvent mettre en œuvre les divers programmes continentaux, régionaux et nationaux de façon cohérente et organisée. Il se nourrit des débats en cours entre les fonctionnaires de la CEA et les autorités nationales responsables de la planification du développement, ainsi que du document d'orientation de la CEA sur l'alignement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sur les plans nationaux de développement (Commission économique pour l'Afrique, 2016a ; 2016b).

Le présent document comprend six sections. La première correspond à l'introduction et la deuxième souligne l'importance de faire connaître les divers plans de développement et leur corrélation et d'y sensibiliser l'opinion. La troisième porte sur les synergies existant entre les objectifs convenus au niveau international et en arrive à la conclusion que la tâche d'intégration n'est pas aussi redoutable qu'il n'y paraît au premier abord. Malgré tout, un exercice de cartographie est

nécessaire pour identifier ces synergies. La quatrième section fait valoir que, pour pouvoir mettre en œuvre les initiatives de développement convenues sur le plan international, il faut les intégrer aux plans nationaux de développement. Elle présente également au lecteur des outils actuellement disponibles pour faciliter une intégration cohérente des multiples initiatives de développement dans des cadres nationaux de planification. Dans ce contexte, elle donne une vue

d'ensemble de l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports de la CEA permettant d'intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement. Cette section illustre également l'expérience acquise par les pays en ce qui concerne l'intégration des deux programmes dans les plans nationaux. La cinquième section souligne la nécessité de hiérarchiser les interventions de l'État, et la sixième section conclut par des recommandations.

II. Mobilisation et sensibilisation en faveur de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Il ne faut pas s'attendre à ce que les gouvernements africains seuls mettent en œuvre les programmes de développement mondiaux et régionaux et les plans nationaux de développement, faute de ressources humaines et financières. La mise en œuvre efficace des cadres convenus aux niveaux national et international nécessite par conséquent la coopération et l'adhésion de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, les syndicats, la société civile et les partenaires de développement. Une première étape et condition nécessaires à l'adhésion de toutes les parties prenantes consiste à consulter ces dernières et à les sensibiliser au raisonnement sur lequel elle se fonde et au bien-fondé des initiatives de développement continentales et régionales tant pour le développement national que dans leur propre intérêt.

Peu de gens contesteraient que le processus aboutissant à la formulation et à l'adoption du Programme 2030 avait été hautement participatif et inclusif. L'Agenda 2063 a aussi fait l'objet de consultations préalables approfondies. Il n'en reste pas moins que la mobilisation et la sensibilisation sont un processus continu qui ne se limite pas à la formulation de l'initiative de développement, mais qu'il se poursuit

au cours des phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Les consultations et les initiatives de sensibilisation sont généralement verticales, c'est-à-dire centrées exclusivement sur des initiatives de développement spécifiques sans étudier de près les liens qui les unissent. Vu la prolifération des projets à l'échelle continentale et mondiale, il est impératif que les responsables politiques élargissent la portée de leurs activités de mobilisation et de sensibilisation et de leur dialogue afin de promouvoir l'échange d'idées et de points de vue enrichissants à tous les niveaux des initiatives nombreuses et diverses.

En outre, des études ont montré que lorsqu'il s'agit d'obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes, les plates-formes de dialogue institutionnalisées sont généralement plus efficaces que les plates-formes ad hoc (Commission économique pour l'Afrique, 2017).

III. Inventaire des liens et des synergies entre les cadres continentiels et régionaux de développement

La mise en œuvre de nombreux cadres de développement convenus au niveau international semble être une tâche redoutable, compte tenu des capacités limitées des pays africains. Toutefois, ce qui pourrait apparaître au départ comme une multitude d'initiatives de développement semblant n'avoir aucun lien entre elles ne correspond pas toujours à la réalité. Il est essentiel d'établir les liens entre les principales initiatives de développement convenues au niveau international pour identifier les liens existants. Cet exercice permet d'éviter le chevauchement des efforts et est le garant de la mise en œuvre cohérente des initiatives. Qui plus est, un exercice de cartographie réalisé par la CEA a montré que le Programme 2030 comporte plusieurs similitudes avec l'Agenda 2063 et le Programme d'action d'Istanbul. La tâche consistant à assurer la mise en œuvre cohérente des trois projets s'en trouve considérablement réduite, même pour les pays les moins avancés. Une vue d'ensemble du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et du Programme d'action d'Istanbul dans la section 3.1 illustre ce point.

1. Agenda 2063

L'Agenda 2063 résume les priorités en matière de développement et de transformation de l'Afrique pour les cinquante prochaines années. Il s'agit d'un cadre à long terme (50 ans) de ce que compte faire une Afrique intégrée, prospère et pacifique, sous l'impulsion de ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans le monde. Un élément capital de l'Agenda 2063 est la transformation durable du continent, dépendant des matières premières et des méthodes de production de base débouchant sur des économies industrialisées et diversifiées, fondées sur une bonne gouvernance, allant de pair avec des institutions économiques et politiques inclusives.

Tableau 3.1: Aspirations de l'Agenda 2063

Agenda 2063	
1	Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable
2	Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique
3	Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit
4	Une Afrique en paix et sûre
5	Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, de valeurs, d'une éthique et d'un patrimoine communs
6	Une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants
7	Une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent sur la scène mondiale

Source : Commission de l'Union africaine (2014).

L'Agenda 2063 comprend 7 aspirations principales, 34 domaines prioritaires, 20 objectifs, 174 cibles et 200 indicateurs. Il s'agit d'une structure organisationnelle légèrement différente du Programme 2030, articulée autour d'objectifs de développement durable, de cibles et d'indicateurs. La mise en œuvre de l'Agenda 2063 est divisée en cinq périodes de dix ans. La première décennie correspond à la période 2013-2023.

2. Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme 2030 est un plan d'action pour les personnes, la planète et la prospérité qui est fondé sur le principe de développement durable dans ses trois dimensions. Il englobe également des objectifs de gouvernance, de paix et de sécurité et s'appuie sur des mesures destinées à garantir leur mise en œuvre efficace. L'une de ces mesures est le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui comprend les engagements pris par la communauté

internationale pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030.

Du point de vue de l'Afrique, la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015 est ce qui relie le Programme 2030 à l'Agenda 2063. Cette position résulte de consultations approfondies entre les parties prenantes qui ont eu lieu dans toutes les sous-régions d'Afrique et ont débouché sur son adoption par les chefs d'État africains en février 2014. Elle représente les priorités de l'Afrique en matière de développement pour l'après 2015 et constituait la position de négociation du continent au cours des négociations intergouvernementales sur ce programme. Par conséquent, plusieurs des priorités définies dans la Position ont trouvé leur expression dans le Programme 2030. Il n'est donc pas surprenant que les deux programmes se recoupent au niveau des objectifs, des cibles et des indicateurs.

3. Comparaison des deux programmes

Une comparaison des deux programmes illustre la convergence importante au niveau des objectifs, des cibles et des indicateurs (voir le tableau 3.2). La comparaison prend en compte le degré de similarité entre les deux programmes en indiquant dans quelle mesure les objectifs, cibles et indicateurs correspondent plus ou moins. Le degré de correspondance des objectifs dépend de leur niveau de désagrégation et du fait que les objectifs, cibles ou indicateurs pertinents ont les mêmes points de convergence. Dans l'ensemble, l'évaluation révèle que la convergence est la plus forte au niveau des objectifs et la plus faible au niveau des indicateurs : 67 % des indicateurs des objectifs de développement durable recoupent pleinement ou partiellement ceux de l'Agenda 2063, contre respectivement 69 % et 100 % des cibles et des objectifs.

Le tableau 3.3 fait apparaître qu'il existe une convergence particulièrement forte entre les deux programmes en ce qui concerne l'Objectif 2 de développement durable (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable), l'Objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), l'Objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) et l'Objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

Tableau 3.2: Comparaison du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Objectifs de développement durable	Correspondance forte	Correspondance faible	Total	Absence de correspondance
Nombre d'objectifs	11	6	17	0
Pourcentage d'objectifs	64,7	35,29	100	0
Nombre de cibles	62	56	118	51
Pourcentage de cibles	36,7	33,13	69,8	30,2
Nombre d'indicateurs	96	66	162	79
Pourcentage d'indicateurs	39,8	27,4	67,21	32,8

Source : Calculs des auteurs basés sur la Commission de l'Union africaine (2014) ; Nations Unies (2016).

Tableau 3.3: Convergence importante entre les objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063

Objectif de développement durable	Cibles correspondant à l'objectif (en pourcentage)	Description de l'objectif
2 : Élimination de la faim	100	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
5 : Égalité des sexes	100	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
7 : Énergie abordable et propre	100	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
16 : Paix, justice et institutions fortes	90	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Source : Commission de l'Union africaine (2014) ; Nations Unies (2016).

En revanche, la convergence est relativement moindre en ce qui concerne l'Objectif 10 de développement durable (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), l'Objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions), l'Objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement

durable) et l'Objectif 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) (voir le tableau 3.4).

Tableau 3.4: Convergence peu importante entre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063

Objectif de développement durable	Cibles correspondant à l'objectif (en pourcentage)	Description de l'objectif
10 : Réduction des inégalités	43	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
13 : Action sur le climat	33	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions
14 : Vie aquatique	29	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
15 : Vie terrestre	30	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Source : Commission de l'Union africaine (2014) ; Nations Unies (2016).

4. Liens avec le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

La majorité des pays africains (34 sur 54) comptent parmi les pays les moins avancés (PMA). Outre l'Agenda 2063 et le Programme 2030, la plupart des pays mettent également en œuvre le Programme d'action d'Istanbul (PAI), ce qui les oblige à effectuer des tâches et des rapports supplémentaires.

Le Programme d'action d'Istanbul a été adopté pendant la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) en mai 2011. L'objectif primordial de cette initiative est de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international, tels que les objectifs de développement durable, et de permettre à ces pays

de quitter la catégorie des pays les moins avancés. En effet, une caractéristique propre au Programme d'action consiste explicitement à garantir qu'au moins la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020.

Le Programme d'action d'Istanbul est fondé sur huit domaines d'action prioritaires (voir le tableau 3.5) pour les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Les objectifs de ce programme d'action sont repris dans les domaines prioritaires, tandis que les objectifs et les indicateurs se retrouvent dans les catégories de mesures que doivent prendre les PMA et leurs partenaires développés. Dans certains cas, les mesures devront être prises conjointement.

La mise en œuvre cohérente du Programme d'action d'Istanbul, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans le contexte des priorités de développement nationales exige bien entendu une bonne

compréhension du Programme d'action d'une part, et du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 d'autre part. L'analyse des interactions entre les trois initiatives effectuée par la CEA donne à penser qu'il existe des convergences importantes entre les huit domaines prioritaires du Programme d'action.

Toutefois, il existe des domaines où la convergence est moins importante. Par exemple, quatre des objectifs de l'Agenda 2063 ne se retrouvent pas dans le Programme d'action d'Istanbul : l'Objectif 9 (Principales institutions financières et monétaires créées et mises en fonction), l'Objectif 13 (Une Afrique en paix et en sécurité), l'Objectif 14 (Une Afrique stable et en paix) et l'Objectif 15 (Une architecture africaine de paix et de sécurité pleinement fonctionnelle et opérationnelle). En outre, il n'existe pas de convergence étroite entre l'Objectif de développement durable 14 et les huit domaines prioritaires du Programme d'action.

En effet, il existe des synergies et des chevauchements importants entre le Programme 2030, l'Agenda 2063 et le Programme d'action d'Istanbul. On distingue au moins deux types de synergies : celles entre les différents programmes de développement (synergies horizontales) et celles au sein des programmes de développement spécifiques (synergies verticales) (voir le tableau 3.5).

Les responsables politiques qui repèrent et utilisent ces synergies horizontales et verticales peuvent simultanément mettre en œuvre et suivre ce type de programmes internationaux, multiples, mais interdépendants, optimisant ainsi l'utilisation des ressources. Par exemple, compte tenu des synergies horizontales entre le domaine prioritaire de la gouvernance (H) du PAI et l'Objectif 11 (Les valeurs et

pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'État de droit sont enracinés) et l'Objectif 12 (Des institutions capables et une volonté politique transformée sont en place à tous les niveaux) de l'Agenda 2063 et l'Objectif 16 de développement durable (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), un pays peut progresser au niveau de ces trois engagements internationaux sans devoir tenir compte de chacun d'eux séparément (voir le tableau 3.5).

De la même façon, les synergies verticales se fondent sur les liens entre secteurs et les effets multiplicateurs. Par exemple, l'amélioration de l'accès à l'énergie et à l'infrastructure (Objectif de développement durable 7 et priorité A du Programme d'action d'Istanbul) améliore la productivité agricole et la sécurité alimentaire (Priorité B du Programme d'action d'Istanbul), réduit la pauvreté et facilite la diversification économique (priorité D du Programme d'action d'Istanbul).

Tableau 3.5: Tableaux des correspondances entre le Programme d'action d'Istanbul, le Programme 2030 et l'Agenda 2063

Huit domaines prioritaires du PAI		Agenda 2063	Programme 2030 de développement durable	Points de convergence
	A. Capacité de production	Objectifs 1, 4, 6, 7 et 10	Objectifs de développement durable 2, 7, 8, 9 et 17	Emploi productif, développement des TIC, énergie renouvelable, industrialisation
	B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	Objectifs 1, 4, 5 et 7	Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9 et 12	Élimination de la pauvreté et de la faim, développement des infrastructures
	C. Commerce	Objectifs 4, 5, 8 et 19	Objectifs de développement durable 2 et 17	Amélioration de la compétitivité des exportations
	D. Matières premières	Objectifs 4 et 8	Objectifs de développement durable 2, 8 et 9	Diversification économique
	E. Développement humain et social			
	E1. Education et formation	Objectifs 1, 2 et 17	Objectifs de développement durable 4, 5 et 8	Éducation équitable
	E2. Santé de la population et soins de santé primaire	Objectif 3	Objectifs de développement durable 2, 3 et 5	Services de santé
	E3. Développement des jeunes	Objectifs 5 et 18	Objectifs de développement durable 4, 8 et 10	Emploi des jeunes, formation
	E4. Protection et assainissement de l'eau	Objectif 1	Objectif de développement durable 11	Habitats décents
	E5. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	Objectif 17	Objectif de développement durable 5	Égalité des sexes
	E6. Protection sociale	Objectif 1	Objectifs de développement durable 1, 5, 8 et 10	Protection sociale
	F. Crises multiples et autres problèmes émergents	Objectifs 5 et 7	Objectifs de développement durable 1, 2, 13 et 15	Adaptation au changement climatique, réduction du risque de catastrophes, préservation de la biodiversité
	G. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement de capacités	Objectifs 12, 16 et 20	Objectifs de développement durable 10, 16 et 17	Mobilisation des ressources et financement du développement, réduction de la corruption
	H. Bonne gouvernance à tous les niveaux	Objectifs 11 et 12	Objectif de développement durable 16	Gouvernance

Source : Commission de l'Union africaine (2014) ; Nations Unies (2011) ; Nations Unies (2016).

IV. Intégration du développement durable dans les cadres nationaux de développement

Les cadres nationaux de planification constituent le fondement de la mise en œuvre des accords convenus au niveau international. Il est indispensable de repérer les synergies horizontales et verticales pour garantir la cohérence lors de l'intégration des nombreux programmes de développement dans les cadres nationaux de planification. Il s'agit notamment de faire mieux comprendre les liens existant entre les diverses initiatives convenues au niveau international, afin d'éviter tout doublon lors du processus d'intégration. Les objectifs, cibles et indicateurs qui se recoupent sont traités comme une seule et même question et ne sont pas reproduits dans le plan national. Comme il en a été fait état plus haut, l'exercice de cartographie est un outil efficace qui permet d'identifier les liens horizontaux et verticaux ou les synergies entre les nombreux programmes de développement (Commission économique pour l'Afrique et al., 2016).

Le processus d'intégration est d'autant plus efficace que le plan national de développement repose sur une vision à long terme et est appuyé par un système de surveillance et d'évaluation intégré. Cette vision doit être relayée par des institutions solides et une forte volonté politique capables de répondre aux besoins

de la population. En 2016, au moins 34 pays africains avaient adopté un plan de développement à long terme et tous sauf quatre un plan de développement à moyen terme (Commission économique pour l'Afrique, 2016a). La portée et le niveau d'intégration de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans les plans nationaux de développement varient d'un pays à l'autre et dépendent en partie des moyens disponibles pour entreprendre le processus d'intégration.

Les pays dont les cycles de planification coïncidaient avec ceux des objectifs de développement durable étaient bien placés pour intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux et sectoriels. Toutefois, les pays dont le cycle de planification est en cours peuvent intégrer rétroactivement le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans le cadre d'une révision de leur plan.

1. Boîtes à outils pour l'intégration du Programme 2030 dans les plans nationaux de développement

À la suite de l'adoption du Programme 2030 en 2015, un certain nombre de boîtes à outils ont été mises au point pour appuyer sa localisation et son intégration

dans les plans nationaux de développement. Les boîtes à outils destinées à favoriser cette intégration étaient notamment les suivantes : la stratégie Intégration, Accélération et Appui aux politiques, l'outil d'évaluation intégrée rapide et la cohérence des politiques aux fins du développement durable.

Stratégie Intégration, Accélération et Appui aux politiques

La stratégie Intégration, Accélération et Appui aux politiques est un cadre intégré élaboré par le Groupe des Nations Unies pour le développement en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030. Elle propose une approche commune de l'engagement en amont concernant le Programme 2030, l'objectif étant d'aider les pays à intégrer le Programme 2030 dans leurs plans nationaux de développement, de sensibiliser aux priorités prises en compte et de mobiliser des ressources à cet effet. La stratégie est également utilisée pour renforcer les travaux d'analyse en vue de contribuer à l'élaboration de politiques relatives aux facteurs et goulets d'étranglement dans l'optique du développement durable et de coordonner la coopération au développement aux fins de la mise en œuvre de politiques et stratégies appropriées (Bureau de la coordination des activités des Nations Unies, 2016).

Dans la pratique, l'application de la stratégie Intégration, Accélération et Appui aux politiques repose sur trois éléments principaux en vue d'aider les pays à élaborer des programmes stimulants et à les assortir de priorités hiérarchisées dans l'optique du Programme 2030 :

a) L'intégration (le degré d'intégration du programme 2030 aux niveaux national et local

et l'alignement des approches de programmation des Nations Unies) ;

- b) L'accélération (accent mis sur des domaines prioritaires dans le cadre d'approches intégrées qui examinent les synergies et compromis, évaluent les goulets d'étranglement, les financements, les partenariats et la mesure) ;
- c) L'appui aux politiques (appui approprié apporté de façon cohérente, en temps et en heure et à un coût aussi bas que possible), (Programme des Nations Unies pour le développement, non daté).

Outil d'évaluation intégrée rapide

L'outil d'évaluation intégrée rapide a été mis au point par le Programme des Nations Unies pour le développement et est utilisé pour évaluer a posteriori le degré d'intégration du programme 2030 dans les cadres de développement nationaux. Il est aussi utilisé pour évaluer rapidement l'alignement des plans de développement nationaux, des stratégies et plans sectoriels pertinents sur les cibles du Programme 2030 dans le contexte de la stratégie Intégration, Accélération et Appui aux politiques. Dans la pratique, un examen des priorités énoncées dans les plans nationaux de développement et des politiques/stratégies est effectué et le résumé des conclusions est illustré sur une matrice en deux dimensions, les priorités nationales figurant en ordonnée et les objectifs de développement durable et les cibles en abscisse (Casazza, non daté). L'outil d'évaluation intégrée rapide aide à identifier les objectifs et les cibles qui sont pris en compte partiellement ou intégralement dans le plan de développement national et les doublons et lacunes concernant les cibles qui sont répertoriés dans plusieurs secteurs ; il aide aussi à savoir quels

sont les objectifs et cibles qui ne sont pas du tout pris en compte. Cet outil aide les responsables politiques à identifier les liens entre les cibles et à définir des domaines où la coordination intersectorielle serait possible. Néanmoins, l'outil d'évaluation intégrée rapide ne fournit aucune information sur la qualité de l'intégration dans toutes les dimensions et cibles du Programme 2030 et il ne facilite pas non plus l'intégration dans l'Agenda 2063.

Cohérence des politiques aux fins du développement

L'outil au service de la cohérence des politiques aux fins du développement durable a été mis au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques en vue d'intégrer les dimensions économique, sociale, environnementale et les dimensions de la gouvernance du développement durable à tous les stades de l'élaboration des politiques nationales et internationales. L'outil répond à l'Objectif de développement durable 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) et à la cible 17.14 (Renforcer la cohérence des politiques de développement durable). Il vise à établir des critères précis, mesurables, réalistes, adaptés et à échéance fixe pour l'Objectif 17 en tant que moyen de mise en œuvre transversal et à s'assurer que les résultats obtenus dans un des objectifs favorisent des synergies permettant d'obtenir des résultats dans d'autres. L'outil vise aussi à renforcer les capacités des pouvoirs publics à promouvoir des synergies dans l'ensemble des domaines d'action économique, social et environnemental, effectuer des arbitrages, rapprocher les objectifs nationaux des objectifs convenus au niveau international et lutter contre les effets de contagion des politiques nationales (Organisation de coopération et de développement économiques, 2015). Il met en

relief les éléments permettant d'atteindre les objectifs de façon cohérente. Ces éléments sont notamment les suivants : une forte volonté politique, une approche intégrée de la mise en œuvre, la sensibilisation à l'aspect intergénérationnel du délai fixé dans les objectifs, une solide coordination politique et institutionnelle, une évaluation continue des effets potentiels sur les politiques, la participation des parties prenantes, la participation aux niveaux local et régional et un suivi et une évaluation réguliers (Organisation de coopération et de développement économique, 2017). Les efforts soutenus pour mettre en place des partenariats favorisant la cohérence des politiques, la mise en œuvre et l'établissement de rapports sont importants pour parvenir au développement durable, étant donné qu'il ressort des enseignements tirés de l'époque des objectifs du Millénaire pour le développement que cet objectif n'a pas été atteint (Commission économique pour l'Afrique et al. 2016). Comme le nom l'indique, cet outil est axé sur la cohérence des politiques, qui est son point fort, et non sur l'intégration. De plus, comme pour l'évaluation intégrée rapide, l'accent est mis avant tout sur les objectifs.

Les boîtes à outils ne limitent pas à l'intégration, à la mise en œuvre et au suivi des progrès, elles promeuvent aussi des éléments spécifiques tels que les activités de sensibilisation visant à mieux faire connaître les objectifs de développement durable ou l'économie verte. Ces outils sont notamment les suivants :

- a) La trousse de sensibilisation pour l'Objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) mise au point

par le Réseau Transparency, Accountability and Participation¹ vise à encourager la participation de la société civile à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du Programme 2030 pour faire en sorte que le développement durable soit fondé sur les principes d'ouverture, d'absence d'exclusive, de responsabilité, de gouvernance efficace et qu'il repose sur des sociétés pacifiques. (Transparency, Accountability and Participation Network, non daté) ;

- b) Le programme de mise en œuvre intégrée d'une économie verte, placé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement a pour objet d'aider à évaluer dans quelle mesure la croissance des revenus et de l'emploi est due à des investissements qui réduisent les émissions de carbone et la pollution en résultant, permettent d'utiliser l'énergie et les ressources de façon plus efficace et préviennent la perte de la biodiversité et des écosystèmes. Le programme a été élaboré dans le cadre du suivi de l'Initiative pour une économie verte de 2008 afin d'analyser les investissements dans les secteurs verts et d'appuyer les politiques encourageant ces investissements (Allen et Clouth, 2012).

Ces boîtes à outils et plates-formes sont pour la plupart fortement liées au contexte et ne sont pas en mesure de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Ces boîtes à outils n'encouragent guère l'harmonisation et l'alignement simultanés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il est ressorti clairement de discussions avec plusieurs des organismes nationaux en charge de la planification du

développement qu'un outil qui contribue à aligner les deux programmes et suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre était nécessaire.

2. Outil intégré de planification et d'établissement de rapports de la CEA

C'est pourquoi la CEA joue un rôle de premier plan dans la mise au point d'un outil intégré, à savoir l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports, aux fins de l'harmonisation de l'intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres de planification nationaux et de la réduction des coûts de transaction liés à l'établissement de rapports sur les deux programmes. L'outil appuie l'intégration de multiples cadres de développement dans les cadres de planification nationaux et facilite le suivi des programmes nationaux et internationaux de développement et l'établissement de rapports sur ces programmes.

L'outil intégré de planification et d'établissement de rapports comporte six caractéristiques essentielles qui représentent une nette amélioration par rapport à d'autres boîtes à outils existantes (voir le résumé au tableau 3.1) :

- a) Complet : l'outil est en mesure de prendre en compte toutes les dimensions du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il peut donc être utilisé pour évaluer non seulement le degré d'intégration dans toute la palette des dimensions du développement durable, mais aussi la qualité de l'intégration à différents niveaux (objectifs, cibles et indicateurs) ;
- b) Spécifique : l'outil peut être utilisé pour évaluer le degré d'intégration du Programme 2030 à divers niveaux, y compris aux niveaux infranational, national et régional ;

¹ Il s'agit d'un réseau d'organisations de la société civile qui veille à ce que la société civile soit reconnue et mobilisée en tant que partenaire indispensable associé à la conception et la mise en œuvre des politiques de développement durable et à l'obligation de rendre des comptes sur ces politiques, à tous les niveaux.

- c) Flexible : l'outil peut englober d'autres programmes, tels que l'Agenda 2063, et des dimensions spécifiques ;
- d) Tourné vers l'avenir : l'outil aide à repérer les lacunes dans l'intégration à divers niveaux. Il convient donc pour la conception de programmes d'appui des capacités aux niveaux infranational, national et régional ;
- e) Électronique : l'outil est une application Web et est capable de fonctionner en ligne et hors ligne ;
- f) Suit les progrès : l'outil suit l'état d'avancement de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, permet la saisie de données nationales pour des indicateurs

pertinents et peut appuyer les rapports sur l'état d'avancement et les comparaisons entre pays.

Outre l'évaluation de l'alignement aux niveaux des objectifs, des cibles et des indicateurs, l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports évalue aussi la qualité de l'intégration en déterminant dans quelle mesure l'équilibre de l'intégration est assuré entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Il est en outre demandé aux utilisateurs d'évaluer dans quelle mesure les objectifs, cibles et indicateurs nationaux sont calqués, en totalité ou en partie, sur les initiatives continentales ou mondiales (Federe, 2016a).

L'outil intégré de planification et d'établissement de rapports a été testé en utilisant les données provenant

Tableau 4.1: Comparaison de l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports avec d'autres outils

Autres boîtes à outils pour l'intégration	Outil intégré de planification et d'établissement de rapports
Les autres boîtes à outils permettent seulement de procéder à une évaluation générale au niveau national	Modulé pour évaluer le degré d'intégration aux niveaux infranational, national, régional et sectoriel
Les autres boîtes à outils n'ont pas de critères de filtrage pour différencier les degrés/niveaux d'intégration	Les critères de filtrage permettent la différenciation
Les autres boîtes à outils portent exclusivement sur l'intégration à un seul niveau	Suit l'intégration aux niveaux des objectifs, des cibles et des indicateurs.
Les autres boîtes à outils portent seulement sur l'intégration du Programme 2030	Évalue l'intégration de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 avec la même rigueur
Ne conviennent pas pour déterminer comment se répartit l'intégration entre les trois dimensions du développement durable	Évalue le degré d'intégration entre les trois dimensions du développement durable
Pas de notation pour les dimensions totales et individuelles du développement durable	Attribution d'une note pour les dimensions totales et individuelles du développement durable
Pas de classement des pays par note d'intégration	Classe les pays pour permettre une intervention ciblée à l'appui de la planification

Source : Synthèse établie par les auteurs sur la base des boîtes à outils existantes et de l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports.

du cadre de résultats du deuxième Plan de croissance et de transformation de l'Éthiopie pour la période 2015-2019.

3. Expérience des pays concernant l'intégration de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans les cadres de planification nationaux

3.1 Deuxième Plan de croissance et de transformation (2015-2019) de l'Éthiopie

La vocation première du deuxième Plan de croissance et de transformation (2015-2019) de l'Éthiopie est de concrétiser la vision nationale, à savoir devenir un pays à revenu moyen inférieur d'ici à 2025. Le plan vise, entre autres objectifs, à maintenir un taux de croissance du PIB réel à 11 % dans un environnement macroéconomique stable, à développer les capacités nationales en matière d'ingénierie et de fabrication, à améliorer la productivité, la qualité et la compétitivité des secteurs productifs nationaux et à renforcer et développer l'infrastructure existante pour mobiliser la société. Le plan s'emploie avant tout à garantir la bonne gouvernance, à améliorer la vie des populations et à renforcer l'économie par la mise en valeur des ressources humaines, la gestion de l'urbanisation rapide, la promotion d'une croissance économique équitable et soutenue, l'amélioration de la qualité de l'infrastructure et de l'accès à cette infrastructure et le renforcement de la gouvernance démocratique et la gouvernance en matière de développement. Les priorités du plan sont les suivantes : l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'industrie manufacturière, l'économie verte et le changement climatique ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable aux fins de la transformation structurelle durable en Éthiopie.

La CEA a utilisé l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports pour déterminer dans quelle mesure les objectifs de développement durable aux trois niveaux (objectifs, cibles et indicateurs) sont intégrés dans le deuxième Plan de croissance et de transformation (2015-2019) de l'Éthiopie. Selon Federe (2016b), on constate une étroite corrélation entre le plan quinquennal de développement de l'Éthiopie et les objectifs : tous les objectifs de développement durable sont inclus dans le plan, à l'exception de l'Objectif 14 (Vie aquatique), ce qui n'a pas beaucoup d'importance pour le pays sans littoral. Au niveau des cibles, 39,1 % des cibles des objectifs de développement durable sont pleinement pris en compte dans le plan et 43,2 % le sont partiellement. Seuls 17,8 % des cibles des objectifs de développement durable n'ont pas de cibles correspondantes dans le plan.

S'agissant de la qualité de l'intégration, au moins 41 % des cibles du deuxième Plan de croissance et de transformation (2015-2019) de l'Éthiopie sont plus ou moins comparables aux cibles des objectifs de développement durable. Au moins 7,6 % des cibles comportent des indicateurs indirects dans le plan et 11,7 % des cibles ne sont pas une priorité pour l'Éthiopie et n'ont donc pas de cibles correspondantes. Quelque 31,6 % des cibles des objectifs de développement durable sont mis en lumière dans le plan, mais ne figurent pas dans la matrice de politique.

3.2 Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans la deuxième stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté du Rwanda

Le Gouvernement rwandais, appuyé par ses partenaires, a évalué la corrélation entre les indicateurs des objectifs de développement durable et ceux de la deuxième stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté. On constate que, sur les 160 indicateurs des objectifs de développement durable, 38 (23,75 %) sont pleinement pris en compte dans la stratégie et 51 (31,87 %) le sont partiellement. Toutefois, 71 indicateurs (44,4 %) ne sont pas pris en compte. Sur ces 71 indicateurs, 20 (28,16 %) ne s'appliquent pas au Rwanda et leur évolution sera

suivie seulement au niveau mondial. En outre, cinq indicateurs relatifs à l'appartenance ethnique ne concernent pas le Rwanda. Les résultats de la première analyse des lacunes définissent le cadre dans lequel les secteurs intégreront les indicateurs dans leurs plans stratégiques.

Dans le contexte des préparatifs de l'Horizon 2050 et de la troisième stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement rwandais a demandé que l'Organisation des Nations Unies appuie l'intégration de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans les plans nationaux de développement sectoriel et oriente les choix stratégiques et les mesures pour aller de l'avant.

V. Hiérarchisation des interventions

L'intégration cohérente des initiatives de développement convenues au niveau international dans les cadres de planification nationaux est une condition nécessaire, mais insuffisante pour l'échelonnement et la hiérarchisation des interventions, qui sont tous deux indispensables sur le plan de l'incidence en termes de politique. Compte tenu des ressources humaines et financières limitées, les responsables politiques ont besoin de savoir au préalable quel pourrait être l'impact des interventions de l'État sur divers groupes sociaux. Les plans à moyen terme recensent les principales interventions prioritaires pendant une période de trois à cinq ans, par exemple, mais il n'est ni réaliste ni optimal sur le plan financier pour un pays d'intervenir de façon simultanée. L'échelonnement approprié des interventions peut tirer parti des liens intersectoriels et intrasectoriels et optimiser les ressources.

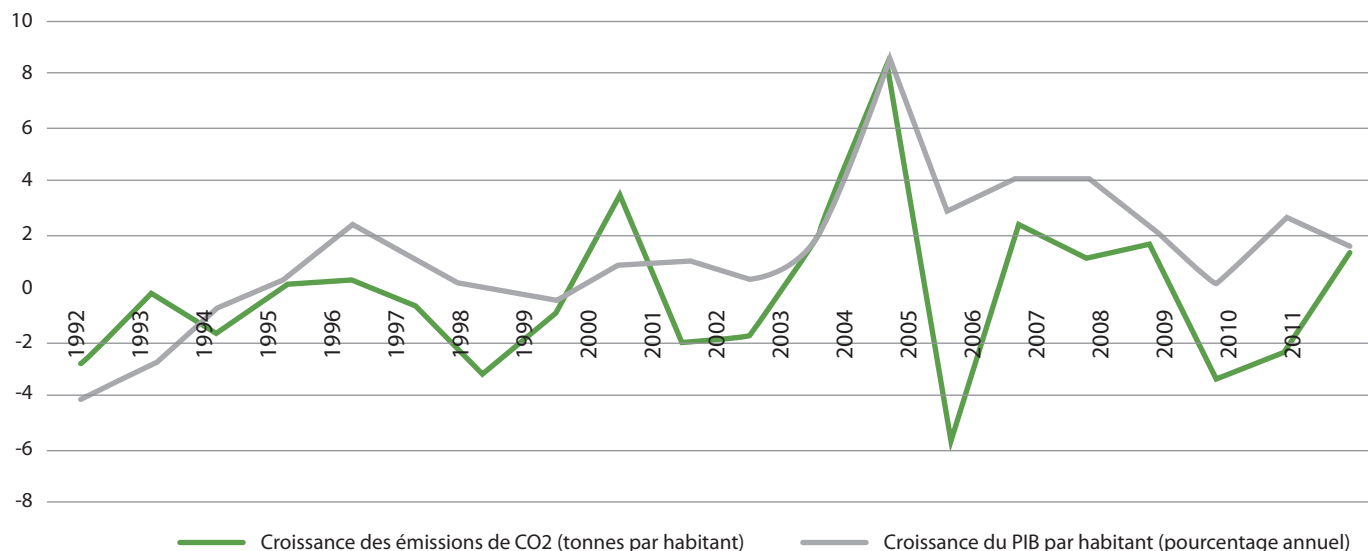
Qui plus est, des interventions telles que l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement peuvent avoir des effets multiplicateurs ou imprévus pour d'autres objectifs, notamment l'amélioration de la santé, l'autonomisation des femmes et la réduction de la pauvreté. Il serait possible par exemple de réduire l'ampleur des investissements dans les programmes

d'alimentation scolaire en augmentant le nombre d'emplois grâce notamment à des investissements dans l'infrastructure énergétique, un obstacle majeur à la viabilité de la plupart des entreprises. Il est donc essentiel que les responsables politiques identifient les obstacles majeurs au développement et qu'ils hiérarchisent et échelonnent les interventions de l'État afin de lever ces obstacles.

L'utilisation d'outils de modélisation des politiques peut aider les pays à examiner l'impact probable de leurs politiques sur le développement. Cela encourage les pays à utiliser plus efficacement les ressources limitées et les aide à trouver des compromis et des synergies dans les trois dimensions du développement durable. Par exemple, les responsables politiques souhaiteraient comprendre l'impact probable des mesures destinées à réduire la dégradation de l'environnement sur la croissance ou sur l'insertion sociale.

La figure 5.1 montre que dans le monde tout comme pour l'Afrique, la croissance actuelle est étroitement associée à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ce qui porte à croire à l'existence d'arbitrages entre la croissance et la dégradation de l'environnement.

Figure 5.1: Émissions de dioxyde de carbone et tendances de croissance du PIB par habitant en Afrique subsaharienne



Source: Banque mondiale (2017).

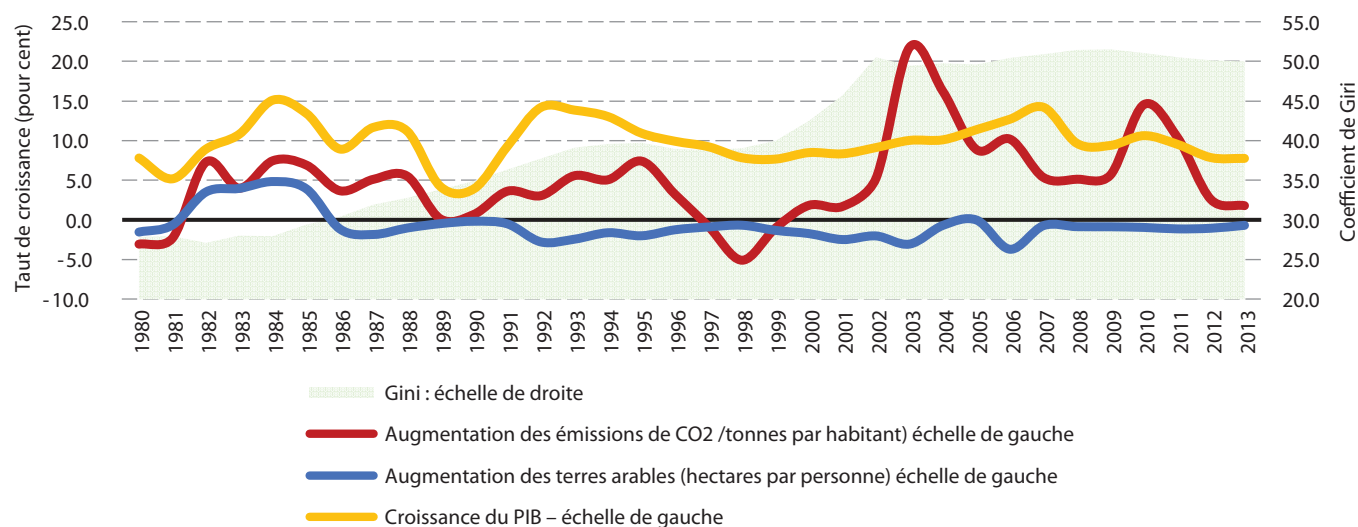
De plus, la figure 5.2 montre que l'évolution impressionnante de l'économie de certains des « tigres asiatiques » s'est faite au détriment de l'accroissement des inégalités et de la dégradation de l'environnement. En Chine, par exemple, la forte réduction de la pauvreté a eu pour corollaire l'accroissement des inégalités et l'augmentation spectaculaire des émissions de dioxyde de carbone. De fait, les arbitrages sont une réalité. Si l'on veut que les pays réduisent autant que possible les arbitrages, ils devront disposer des outils de modélisation nécessaires pour les anticiper et les réduire.

La bonne nouvelle est qu'un certain nombre d'outils existent sur le marché, bien que leur efficacité soit fonction de la disponibilité des données pour faire tourner les modèles. Malheureusement les données relatives à la majorité des indicateurs figurant dans

le Programme 2030 et l'Agenda 2063 sont très lacunaires. Le tableau 5.1 présente un résumé de la disponibilité des données aux fins de l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable selon les pays. Globalement, seuls 37,8 % des indicateurs des objectifs de développement durable comportent des données facilement accessibles, ce qui rend plus facile l'établissement de rapports complets, et la disponibilité des données est inégale selon les objectifs de développement durable.

Une partie des objectifs de développement durable comportent des données pour plus de la moitié des indicateurs, comme l'Objectif 3 (Bonne santé et bien-être) (69,2 %), l'Objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) (66,7 %), l'Objectif 9 (Industrie, innovation

Figure 5.2: Croissance, inégalité et environnement en Chine



Source : Calculs effectués par l'auteur sur la base des données de la Banque mondiale (2017).

et infrastructure (66,7 %), l'Objectif 8 (Travail décent et croissance économique) (58,8 %), l'Objectif 2 (Faim « zéro ») (57,1 %) et l'Objectif 4 (Éducation de qualité) (54,5 %). En revanche, il n'y a pas de données pour tous les indicateurs de l'Objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Ces données lacunaires s'expliquent en partie par les moyens techniques limités dont on dispose pour recueillir et analyser les données, les lacunes des systèmes nationaux de statistiques, le degré de priorité limité accordé aux statistiques et le financement des statistiques (Commission économique pour l'Afrique et al., à paraître). Il est donc indispensable de prendre de toute urgence des mesures visant à appuyer les systèmes et à renforcer les capacités.

L'initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale mondiale travaille en étroite

collaboration avec la communauté statistique aux niveaux national, régional et mondial pour mettre au point le cadre d'indicateurs mondiaux avec le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs du développement durable. Compte tenu du fait que l'accessibilité des données géospatiales fondamentales est une condition préalable au calcul des indicateurs, il est nécessaire de parvenir à un consensus sur l'importance d'intégrer les infrastructures nationales de données spatiales dans les plans nationaux de développement. Si l'on ne parvient pas à combler les lacunes de l'Afrique en matière de données, les décideurs ne parviendront pas à hiérarchiser les interventions de l'État, à maximiser les synergies et à réduire au minimum les compromis.

Tableau 5.1: Disponibilité des données relatives aux objectifs de développement durable selon les pays

Objectif de développement durable	Disponibilité des données par type d'indicateur			Nombre total d'indicateurs ^a	Indicateurs comportant des données (en pourcentage)
	Développement durable	Supplémentaire	Total		
1	3	3	6	12	25,0
2	8	4	12	14	57,1
3	18	7	25	26	69, 2
4	6	3	9	11	54,5
5	3	1	5	14	21,4
6	2	4	6	11	18,2
7	4	0	4	6	66,7
8	10	1	11	17	58,8
9	8	1	9	12	66,7
10	5	0	5	11	45,5
11	1	1	2	15	6,7
12	2	1	3	14	14,3
13	0	0	0	9	0,0
14	1	0	1	7	14,3
15	6	0	6	14	42,9
16	6	5	11	23	26,1
17	8	3	11	25	32,0
Total	91	33	124	241	37,8

Source : Commission économique pour l'Afrique et al. (à paraître).

a Onze indicateurs sont répétés.

VI. Conclusion et recommandations

1. Conclusion

Compte tenu des capacités et ressources limitées du continent, la mise en œuvre et l'établissement de rapports d'étape sur les nombreuses initiatives convenues au niveau international posent un défi à l'Afrique. Les auteurs du présent document font valoir que pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficiente des cadres de développement convenus au niveau international, il faut sensibiliser aux liens horizontaux et verticaux dans les différents cadres pertinents. Un certain nombre de mesures peuvent servir à identifier les synergies horizontales et verticales et intégrer ces cadres dans les plans nationaux. Il s'agit notamment d'établir la corrélation entre les divers programmes internationaux afin de repérer les points de convergence et de divergence aux niveaux des objectifs, des cibles et des indicateurs ; d'utiliser des outils d'intégration pour intégrer de multiples programmes dans les plans nationaux ; et d'utiliser des modèles de simulation des politiques pour estimer l'impact intersectoriel des politiques. L'information recueillie dans le cadre de ce dernier exercice guide l'échelonnement et la hiérarchisation des politiques. Les interventions de l'État, dont les effets multiplicateurs intersectoriels

positifs sont les plus importants, peuvent être classées par ordre de priorité.

Les auteurs identifient un certain nombre de boîtes à outils et de cadres spécifiques qui peuvent faciliter le processus d'intégration et d'établissement de rapports. Dans ce contexte, ils mettent l'accent sur l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports de la CEA, qui est une plate-forme électronique offrant la souplesse nécessaire pour faciliter l'intégration de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

Sur la base des études de cas, il est clair que le processus d'intégration, de mise en œuvre et de suivi de l'état d'avancement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 est une tâche redoutable. Ce processus nécessite un renforcement des capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'établissement de rapports pour veiller à l'intégration des multiples programmes dans les cadres de développement nationaux et infranationaux, parallèlement au suivi des progrès accomplis dans les deux programmes. Les deux cadres ont deux mécanismes de suivi et d'établissement de rapports différents, et leur harmonisation devrait donc être la première des tâches à accomplir.

Les gouvernements ne peuvent pas à eux seuls mettre en œuvre les programmes de développement mondial et régional, et encore moins les plans nationaux de développement, n'ayant pas les ressources humaines et financières nécessaires pour le faire. La mise en œuvre effective des cadres convenus aux niveaux national et international exige la coopération et l'adhésion de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, les syndicats, la société civile et les partenaires de développement. Il est donc nécessaire de coordonner les stratégies et outils cohérents et de les appuyer, afin de mettre en œuvre ces initiatives dans le cadre des visions et des priorités nationales.

2. Recommandations

Un certain nombre de recommandations formulées à l'issue du débat ci-dessus tiennent compte des mesures prises par toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements nationaux, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement.

1. ***Tirer parti des synergies entre les multiples initiatives de développement en cartographiant les liens entre les diverses initiatives de développement*** : La mise en œuvre cohérente du Programme d'action d'Istanbul, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans le contexte des priorités nationales de développement exige que leur corrélation soit bien comprise. Il est essentiel d'établir cette corrélation pour recenser leurs liens et synergies. Cela permettra d'éviter les doubles emplois, de garantir une mise en œuvre cohérente et de réduire les coûts de transaction, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports. Un exercice de cartographie mené par la CEA a montré que le Programme 2030 présente

plusieurs points communs avec l'Agenda 2063 et le Programme d'action d'Istanbul. La tâche de mise en œuvre cohérente des trois initiatives est donc considérablement réduite, même pour les pays les moins avancés.

2. ***Institutionnaliser des plates-formes de mobilisation et de sensibilisation pour promouvoir l'adhésion de toutes les parties prenantes*** : Les décideurs politiques doivent élargir le champ des activités de mobilisation et de sensibilisation aux principaux cadres de développement afin de promouvoir l'échange d'idées enrichissantes dans et entre ces cadres. Les plates-formes de dialogue assurent de manière plus efficace l'adhésion de multiples parties prenantes lorsqu'elles sont institutionnalisées. Pour assurer l'adhésion et l'appui, toutes les parties prenantes doivent comprendre l'importance cruciale de l'approche intégrée et équilibrée du développement durable et de la transformation socioéconomique et environnementale, soulignée dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. On ne saurait trop insister sur le rôle de toutes les parties prenantes dans l'appui à la mise en œuvre des deux programmes. C'est pourquoi la traduction des initiatives clés dans les principales langues nationales et locales contribuera à faire en sorte qu'elles soient disponibles et largement comprises.
3. ***Intégrer les différents programmes dans les plans nationaux de développement*** : À la suite de l'exercice de cartographie, il importe d'aider les pays à intégrer les programmes dans leurs cadres de développement nationaux. La compréhension des liens entre ces initiatives permettra d'assurer une intégration cohérente et d'éviter les chevauchements. C'est lorsque les plans nationaux

de développement sont fondés sur des visions à long terme et appuyés par des systèmes intégrés de suivi et d'évaluation que le processus d'intégration est le plus efficace. Cette action doit reposer sur un encadrement solide et des institutions capables de répondre aux besoins du citoyen.

4. **Investir dans les capacités d'utilisation des outils de planification appropriés et renforcer les capacités existantes :** Il existe un certain nombre d'outils accessibles au plus grand nombre qui peuvent aider les gouvernements dans tous les aspects de la planification du développement. L'évaluation de la pertinence de ces outils par rapport à la situation nationale et le renforcement des capacités d'utilisation peuvent améliorer sensiblement la qualité des résultats de la planification. L'outil intégré de planification et d'établissement de rapports de la CEA est un mécanisme pratique et économique pour la localisation et l'intégration de multiples cadres de développement dans les plans nationaux de développement. Il facilite également le suivi des résultats obtenus dans le cadre des initiatives prises aux niveaux mondial et régional en matière de développement.
5. **Renforcer les capacités de simulation des politiques afin d'identifier les synergies verticales ou intersectorielles et les compromis et de définir la hiérarchisation et l'échelonnement des politiques :** Il est important que les responsables politiques recensent les obstacles majeurs au développement pour pouvoir hiérarchiser et échelonner les interventions de l'État afin de lever ces obstacles. Les outils de modélisation des politiques peuvent aider les pays à échelonner et hiérarchiser les politiques en identifiant les interventions dont les liens et impacts intersectoriels sont les plus importants. Par exemple, l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement peut avoir des effets multiplicateurs sur d'autres objectifs, tels que l'amélioration de la santé, l'autonomisation des femmes et la réduction de la pauvreté.
6. **Renforcer les offices nationaux de statistique et les plans statistiques nationaux :** Grâce à des systèmes et plans statistiques nationaux solides, il est possible d'obtenir en temps voulu des données désagrégées à l'appui de la simulation des politiques et de l'établissement de rapports exacts et à jour sur toutes les initiatives de développement. Compte tenu des exigences générales en matière d'établissement de rapports découlant des cadres mondiaux et régionaux de développement, il faut absolument que des systèmes statistiques nationaux solides soient capables de produire des données à jour et fiables. Les écosystèmes de données inclusifs associant gouvernements, secteur privé, monde universitaire, société civile, communautés locales et partenaires de développement sont d'une importance capitale pour la mise à disposition de façon coordonnée des informations nécessaires à la prise de décisions en matière de développement. Les stratégies nationales existantes pour l'établissement de statistiques devraient être révisées afin de les rendre plus inclusives pour toutes les communautés des données.
7. **Partenariat et coordination :** Les gouvernements ne peuvent pas mettre en œuvre les multiples programmes mondiaux et régionaux de développement et les priorités nationales de développement et en rendre compte sans l'appui

des parties prenantes, y compris les partenaires de développement. En outre, la coordination est indispensable. Les partenaires de développement doivent harmoniser leur appui à l'intégration du Programme 2030 et à l'établissement des rapports correspondants afin de réduire les coûts de transaction et d'améliorer l'efficacité des ressources disponibles.

Références

Commission de l'Union africaine (2014). Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons. Deuxième édition, version vulgarisée. Disponible à <http://archive.au.int/assets/images/agenda2063.pdf>.

Allen, C. and Clouth, S. (2012) A guidebook to the green economy. Department of Economic and Social Affairs. Disponible à <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/GE%20Guidebook.pdf>.

Beegle, K., L. Christiaensen, A. Dabalen and I. Gaddis (2016). Poverty in a Rising Africa. Washington D.C.: World Bank Group. Disponible à <http://documents.worldbank.org/curated/en/949241467996692059/Poverty-in-a-rising-Africa>.

Casazza, A. (non daté). Mainstreaming the SDGs in sub-Saharan Africa. Disponible à www.unitar.org/2030agenda/sites/unitar.org.2030agenda/files/uploads/session_1_mainstreaming_the_sdgs_in_ssa_ac_unitar_learning_event_abuja_1_march_2017_with_notes.pdf.

Bureau de la coordination des activités de développement (2016). MAPS – a common approach to the UNDG's policy support to the SDGs: an update on implementation. Disponible à www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/qcpr/doco-summary-brief-on-maps-march2016.pdf.

Commission économique pour l'Afrique (2016a). Long-term development planning: a foundation for achieving the Sustainable Development Goals in Africa. Policy brief No. ECA/16/105. Addis Abeba.

_____ (2016b). Planning for Africa's development: lessons, insights and messages from past and present experiences. Disponible à www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/planning-for-africa-development_en.pdf.

_____ (2017). *Rapport Economique sur l'Afrique 2017 : Urbanisation et Industrialisation au service de la transformation de l'Afrique*. Addis Abeba.

Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et

Programme des Nations Unies pour le développement (2016). *MDGs to Agenda 2063/ SDGs Transition Report 2016: Towards an Integrated and Coherent Approach to Sustainable Development in Africa*. Publication annuelle conjointe de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine et du Programme des Nations Unies pour le développement.

_____ (à paraître). Agenda 2063/ SDGs progress report 2017. A joint annual publication of the United Nations Economic Commission for Africa, African Development Bank, African Union Commission and United Nations Development Programme. Addis Abeba: Commission économique pour l'Afrique.

Federe, T. (2016a). Developing a toolkit to support implementation of SDGs and Agenda 2063 in Africa. Rapport soumis à la Commission économique pour l'Afrique.

_____ (2016b). Supporting African Governments in development planning and the integration of globally agreed sustainable development frameworks into national development frameworks: an application of mainstreaming toolkit to Ethiopia. . Rapport soumis à la Commission économique pour l'Afrique.

Kiregyera B. (2015). *The Emerging Data Revolution in Africa: Strengthening the Statistics, Policy and Decision-making Chain*. Sun Press.

Lafferty, W. and Hovden, E. (2010). Environmental policy integration: towards an analytical framework. *Environmental Politics*, vol. 12, No. 3.

Organisation de coopération et de développement économiques (2015). Policy coherence for sustainable development in the SDG Framework: shaping targets and monitoring progress. Disponible à www.oecd.org/development/pcd/Note%20on%20Shaping%20Targets.pdf.

_____ (2017) *Policy Coherence for Sustainable Development 2017: Eradicating Poverty and Promoting Prosperity*. Disponible à www.oecd.org/about/sge/policy-coherence-for-sustainable-development-2017-9789264272576-en.htm.

Transparency, Accountability and Participation Network, (non daté). Goal 16 advocacy toolkit: a practical guide for stakeholders for national-level advocacy around peaceful, just and inclusive societies. Disponible à <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/9935TAP%20Network%20Goal%2016%20Advocacy%20Toolkit.pdf>.

Nations Unies, (2011) Rapport de la quatrième Conférences des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011. Rapport No. A/CONF.219/7. Disponible à http://unohrls.org/UserFiles/File/A-CONF_219-7%20report%20of%20the%20conference.pdf.

_____ (2016) Rapport sur les objectifs de développement durable 2016. New York : Département des affaires sociales.

Programme des Nations Unies pour le développement (non daté). Localizing Agenda 2030 and the SDGs: UNDG's "MAPS" approach in Cambodia. Disponible à www.unescap.org/sites/default/files/UNDG_MAPS_0.pdf.

Banque mondiale (2017). World development indicators database. Disponible à <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>.

